



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Ponant en séance publique (en visioconférence pour le public) sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M. BOUFFORT  
M<sup>me</sup> CABANIS  
M. GARNIER  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M. MOKHTARI  
M<sup>me</sup> BRICE  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. PHILOUX  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PICHON  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PAUGAM  
M<sup>me</sup> GOUGEON  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M<sup>me</sup> CONFINO  
M. LUCET

Date de convocation : 19/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

**Étaient excusés :**

M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY.  
M<sup>me</sup> BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> DANIELOU, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.

**Secrétaire de séance :**

M<sup>me</sup> CABANIS



07/06- 26 janvier 2021

## Délégation de Service Public gestion et exploitation du Ponant – Avenant n°1

### Le rapporteur,

☞ expose que par délibération n°34/18 en date du 26 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la salle du Ponant d'une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1er janvier 2020.

A l'issue de cette procédure et par une nouvelle délibération n°39/03 en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le contrat susvisé et autorisé le Maire à le signer avec la Société Citédia.

☞ explique que le contrat de DSP 2020-2025 prévoit page 48, une augmentation de la grille tarifaire dans son ensemble de 1,5% en 2021 et 2023.

Or au regard du contexte, il est peu judicieux d'appliquer cette augmentation en 2021. Aussi, après concertation avec la société Citédia, délégataire, il est proposé de modifier les années d'augmentation de la grille tarifaire à 2022 et 2024, sans modifier les proportions.

Au regard de ces éléments, il y a lieu de modifier par avenant n°1 le contrat de DSP. L'article 9.2.2 à la page n°48 de l'offre définitive serait modifiée de la façon suivante :

« Une augmentation tarifaire de l'ordre de 1,5% est proposée en 2024 2022 et 2023-2024 sur la quasi-totalité de la grille tarifaire »

Pour rappel, malgré la réforme des DSP entrée en vigueur en 2016, les règles régissant les avenants de l'article L 1411-6 du code général des collectivités territoriales sont applicables, à savoir :

- L'avenant ne doit pas modifier l'objet de la délégation.
- L'avenant ne doit pas modifier substantiellement l'un des éléments essentiels de la délégation.
- L'avenant ne peut pas avoir pour objet la réalisation d'investissements qui sont normalement à la charge du délégataire tels que les investissements de renouvellement des installations.

*Vu les articles L 1411-4 et L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°39/03 du 17 décembre 2019, portant approbation le choix du délégataire et l'offre définitive pour la gestion et l'exploitation du Ponant,*

*Vu l'accord de principe de la société Citédia du 12 novembre 2020, sur la modification des années d'augmentation de la grille tarifaire,*

*Vu l'avis favorable de la commission Administration générale et moyens d'information et de communication du 12 janvier 2021 ;*

*Vu l'avis de la commission Consultative des services publics locaux du 19 janvier 2021 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

le projet d'avenant n°1 au contrat de DSP de gestion et d'exploitation du Ponant.

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ





Philippe Bouault

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. BOUAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 